

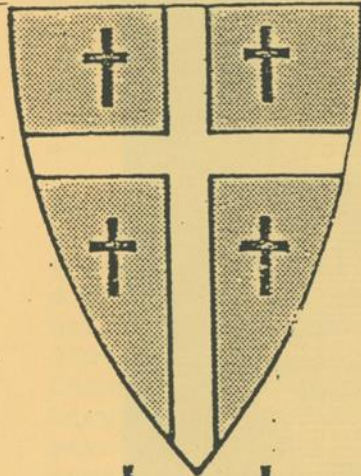


MANÉ

Notre-Dame

BULLETIN de LIAISON des PETITS CHANTEURS d'ANDIRAN
CHOEUR D'ENFANTS
DU PAYS D'ALBRET

28 Novembre 1991 - N° 335



Chers Amis,

Comme vous le savez, depuis notre création, nous appartenons à la Fédération Française des Petits Chanteurs qui incarne tout à fait notre Idéal.

Mais depuis plus de quinze ans nous sommes affiliés, comme nos Statuts nous le permettaient, à la Confédération Musicale de France.

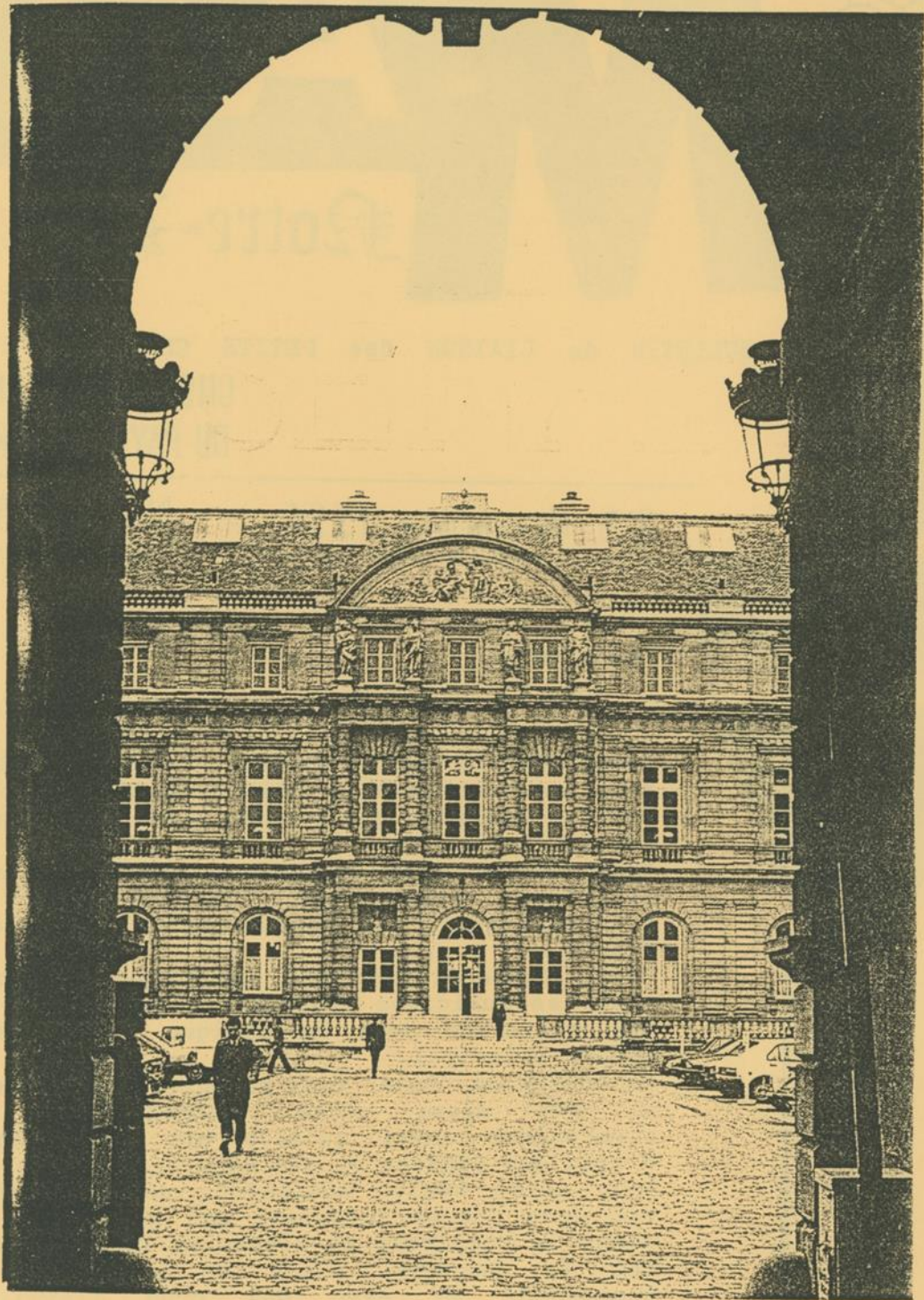
Cette Confédération est faite pour regrouper tous les musiciens amateurs, c'est à dire tous les musiciens dont la musique n'est pas le métier principal.

Ce numéro de "Mané" vous permettra de connaître un peu mieux cette Confédération. Vous comprendrez aussi qu'elle est articulée au niveau des Régions et des Départements.

Pour notre Région Aquitaine, notre Président est Jean Claude Fondriest qui se trouve être aussi le Président au niveau du Département de Lot et Garonne. C'est un ami que vous connaissez et avec qui nous travaillons souvent.

J'ai aussi la joie d'être son Vice-Président sur le polan départemental.

Affiliés à la Fédération des "PETITS CHANTEURS". N° 226
Association déclarée : J.O. 30 Juillet 1958 (S/Préf. Nérac n°468)
Siège social : Maison des Jeunes - ANDIRAN - 47170 (L. et G.)
Domiciliation bancaire : Crédit Agricole NERAC n°64 900 80 6011
Directeur : Abbé R. de Smedt - 47170 Andiran - télé. (53) 97.00.94



UN VOYAGE DE TRAVAIL INTENSE

Plusieurs Petits Chanteurs m'ont demandé de leur faire savoir qu'elles étaient mes activités en dehors de celles propres et directement liées à la Manécanterie. C'est bien volontiers que j'accepte de le faire en attendant que l'un ou l'autre vienne de temps en temps m'interviewer pour rédiger un article pour notre "Mané". Ce n'est pas un rêve mais un souhait. Je note en passant que mes activités qui semblent en dehors des préoccupations de notre Manécanterie la concerne quand même. Vous allez vous en rendre compte.

Je rentre d'un voyage de 3 jours à Paris. J'étais invité, en qualité de Vice-Président de l'Union des Sociétés Musicales de Lot et Garonne, à participer à un Colloque organisé au Sénat par la Confédération Musicale de France. Ce Colloque se déroulait le lundi 25 après-midi et toute la journée du mardi.

Le lundi après-midi était consacré à mettre au point le déroulement de la journée du mardi. En effet le lundi nous étions entre nous, les membres responsables de la CMF tandis que le mardi nous devions être en présence de personnalités de différents niveaux qui venaient nous parler et à qui nous aurions à répondre, notamment pour faire connaître les souhaits de la CMF.

Le lundi soir était une soirée libre. J'en profitais pour répondre à une invitation de mon ami le Père Giraud, Délégué Régional des Petits Chanteurs de Paris et d'Ile de France. Il s'agissait d'assister à un Concert de très haut niveau donné dans le grand Amphithéâtre d'honneur de la Sorbonne.

Cette invitation me mena au premier rang de la loge d'honneur du vaste amphithéâtre, ce qui me fit un grand plaisir. Le Concert était dirigé par mon ami Jean Pierre Loré, membre de la Fédération française des Petits Chanteurs, à Paris, mais dont le métier est d'être Chef d'Orchestre. Au programme : "Carmina Burana" de Carl Orf. Cette oeuvre était donnée dans sa version originale : Choeur d'une centaine d'hommes et de femmes, quasi professionnel, d'un 2° Choeur de 40 enfants, de 3 solistes : une cantatrice soprano, un baryton et un haute-contre, le tout accompagné par 2 pianos et 5 percussionnistes. L'oeuvre est très belle, très ty péé, mais surtout remarquablement dirigée par le maître J.P.Loré. De très nombreux rappels traduisirent la satisfaction des auditeurs.

Le mardi matin nous entrions dans le vif du sujet de notre Colloque au Sénat. Le Président Maurice Adam rappela l'historique de la CMF que vous pouvez lire par ailleurs. Cette Confédération a pour but de soutenir l'action des musiciens amateurs.

Le Premier Vice-Président, Paul Courtial, montra l'articulation de la CMF au près des Communes, des Départements, des Régions. L'explication de ces structures permit au long de la journée de bien cerner les différents problèmes étudiés.

Un exposé qui enthousiasma les participants fut fait par M. Jean Jacques Weber, député, Président du Conseil Général du Haut Rhin et Président des Sociétés Musicales d'Alsace. Son rôle multiple lui permet de donner un dynamisme exemplaire à son département qui ne manque d'aucun appui solide pour la vitalité des Sociétés Musicales. Sous son autorité il regroupe : 400 Sociétés Musicales, 300 Ecoles de Musique, 800 Chorales, soit 20 000 élèves et 9 200 musiciens actifs.

Dans son exposé on remarqua un mot qu'il répéta plusieurs fois Convivialité. Pour lui la musique faite par des amateurs est source de Convivialité c'est à dire source de joie de faire ensemble quelque chose d'emballant.

Bien sûr, insista-t-il, il faut banir la médiocrité et tendre toujours vers une meilleure qualité. La musique a donc un rôle social très important auprès des jeunes qu'elle motive. De longs applaudissements saluèrent la conclusion de cet homme brillant et éminemment influent dans son Département.

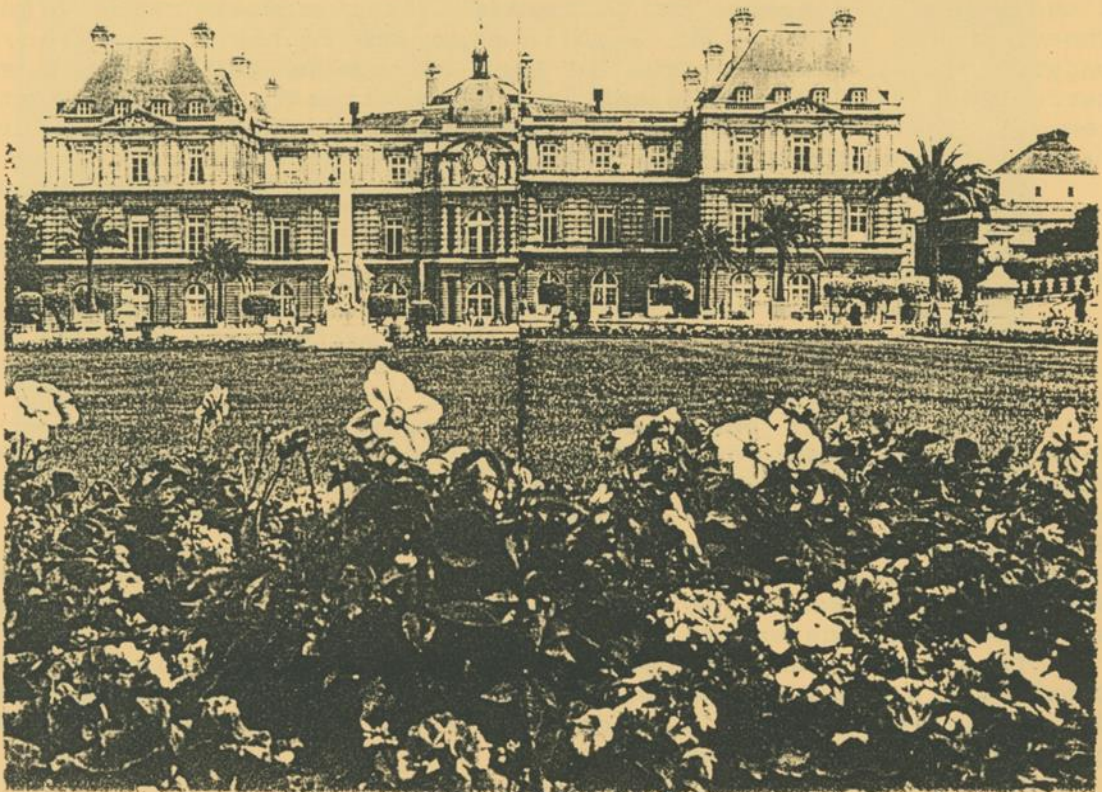
Jean Jacques Weber nous avait aussi fait remarquer qu'il ne fallait pas emprisonner la musique dans le carcan de la culture, car elle fait partie de la vie. Il faut en tenir compte dans l'aménagement du territoire. Il cita plusieurs cas de cadres qui venaient s'installer dans son Département pour leur travail et qui cherchaient à savoir ce qu'on proposait à leur accueil : y a-t-il des écoles ? Quelles écoles ? Quelles sont les structures sportives ? Y a-t-il une Ecole de Musique ? une Société Musicale ? Ces gens ne rangeaient pas la musique dans les barrières de la culture, mais dans les conditions d'une qualité de la vie.

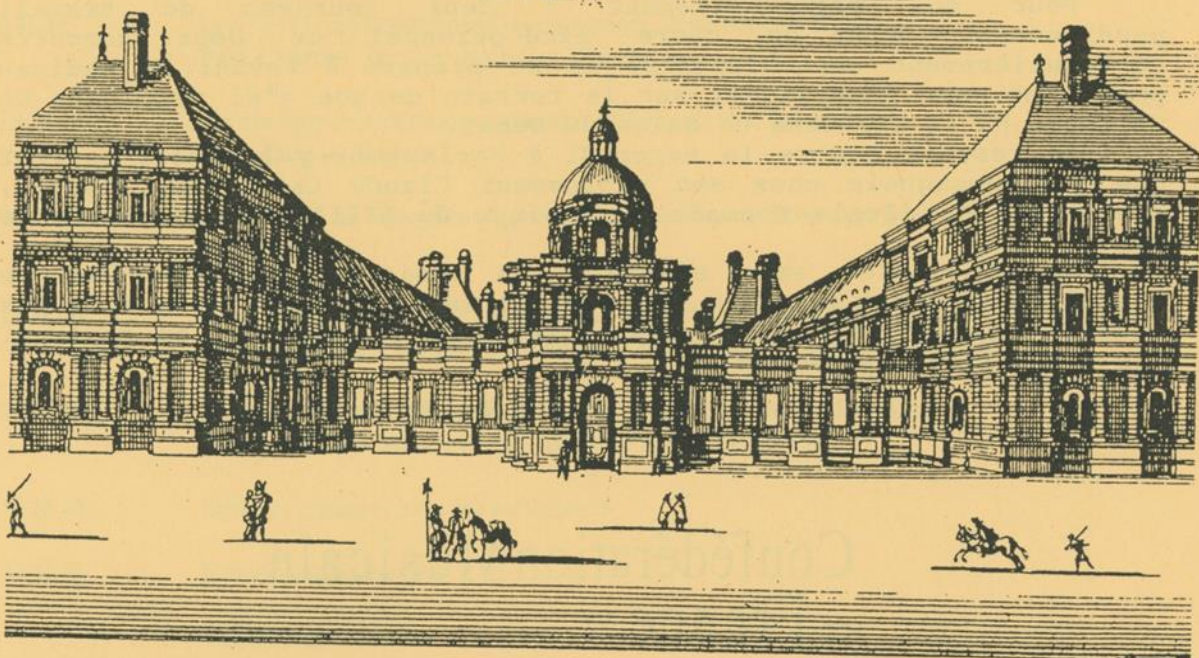
Il fit remarquer aussi qu'une manifestation sans musique est impensable. Fait-on un défilé sans musique ? Rassemble-t-on les gens pour une fête sans musique ? Non bien sûr. La musique fait partie de tout événement. La musique fait éclater la joie et notre société a bien besoin de joie. Joie pour ceux qui écoutent, mais joie extraordinaire pour ceux qui pratiquent la musique.

Il termina son merveilleux exposé par quelques idées dont j'ai relevé ceci : aux Monuments aux Morts, pourquoi ne pas exécuter par exemple un très beau choral ? Une citation de Paul Dukas qui permet de réfléchir : "En art il n'y a pas de problèmes. Il n'y a que des solutions."

Nous avons eu la joie d'entendre ensuite des intervenants qui étaient à la fois présidents de sociétés musicales et maires de leur commune, ce qui facilite beaucoup de choses.

Avant le déjeuner, nous avons longuement débattu de différents problèmes. Notons que toute la journée se déroula en présence de Camille Roy, représentant le Directeur de la Musique en France auprès du Ministre de la Culture.





Après un sympathique repas au restaurant de la Tour de l'Odéon, nous avons écouté attentivement un intervenant de qualité : M. Jacques Favart, président de l'Association Nationale des Délégués Départementaux à la Musique. Il nous situa l'action des Délégations Départementales à la Musique qui ont pour première vocation : le Service. Et il insista longuement sur cette fonction de Service.

Le rôle du Délégué Départemental à la Musique est triple : c'est d'abord le Service d'animation musicale du Conseil Général dont il prépare les décisions après avoir instruit les dossiers. Il réalise ce qui a été décidé.

Leur deuxième rôle est de prolonger l'action des Délégués Régionaux à la Musique.

Leur 3° Rôle est d'être au service des forces vives du Département par leur bonne connaissance du terrain.

Le Délégué Départemental a un rôle merveilleux : n'étant pas Instecteur de la Musique, il peut écouter et aider les Associations. Bien sûr le Délégué n'est pas le lieu obligatoire des activités car le Secteur Associatif est indépendant et doit le rester. Mais sa vocation de service lui donne un rôle exaltant.

D'autres intervenants se sont succédés avant que n'intervienne M. Thierry Leroy, directeur de la Musique auprès du Ministre de la Culture.

Enfin à 18 h 30 un cocktail nous rassemblait dans le grand salon René Coty autour du Champagne et des petits fours. Quelques personnalités avaient tenu à passer la journée avec nous dont plusieurs sénateurs et députés.

Nous nous séparions alors de ceux qui devaient prendre le chemin du retour. Nous étions quand même une centaine à nous rendre à l'invitation du Préfet de Police de Paris pour assister au Palais de l'UNESCO à un Concert de Gala donné par les musiciens du grand orchestre d'harmonie des Gardiens de la Paix sous la direction magistrale du jeune François Boulanger. Ce concert fut d'une très haute qualité artistique à la mesure du lieu où nous étions.

Pour moi personnellement : deux journées de travail passées dans un cadre exceptionnel et deux concerts particulièrement enrichissants. Je me prépare à revenir à Andiran pour continuer d'appliquer sur le terrain ce que j'ai reçu dans ce Colloque de la CMF dans un Salon du Dénat.

Je restais encore le mercredi à Paris pour y recevoir Laurent que j'accompagnais chez son professeur Claude Calès, de l'Opéra, professeur à l'Ecole Normale de Musique du XVII^e arrondissement de Paris.

Ma conclusion sera simple : la musique c'est beaucoup de travail mais c'est exaltant, surtout si on la réalise au service des jeunes. Puissent-ils s'en convaincre pour en profiter au maximum. Ils n'ont rien à y perdre.

Abbé R. de Smedt

Confédération Musicale de France

Action de la C.M.F. dans la vie musicale

Colloque

Mardi 26 novembre 1991
Palais du Luxembourg
Salle Clemenceau

C.M.F. 103 Boulevard de Magenta - 75010 PARIS
Tél. 48.78.39.42
Fax. 45.96.06.86